

Domaine Public

Version PDF de l'édition électronique du 25 février 2007

Sommaire

Berne prétend ne pas vouloir négocier avec l'Union européenne mais expliquer et dialoguer. On préférerait que spontanément elle engage la réforme de sa fiscalité. Il suffirait de réviser la Loi sur l'harmonisation. Décréter que tous les cantons appliquent aux sociétés à but lucratif le même droit que la Confédération. Qu'on ne nous fasse pas le coup du faux patriotisme ! Mourir pour une boîte aux lettres zougoise, non merci. (André Gavillet)

L'harmonisation fiscale n'a pas été réalisée, contrairement à ce que l'on croit, entre la Confédération et les cantons et entre les cantons, en ce qui concerne les personnes morales. Cette harmonisation serait une réponse à Bruxelles. Elle n'implique pas de négociation. Elle est notre affaire, le souci de l'équilibre des intérêts cantonaux. (André Gavillet)

En se refusant à influencer efficacement la demande, la politique énergétique du Conseil fédéral justifie le développement de l'offre. (Jean-Daniel Delley)

L'UDC, en retard d'une guerre et nostalgique de l'armée de papa et les socialistes, partisans d'une réforme en profondeur de l'institution militaire, unissent leurs forces pour faire capoter la concrétisation d'Armée XXI. (Jean-Daniel Delley)

Dans une interview publiée par l'hebdomadaire tessinois Area, Gianfranco Domenighetti – ancien responsable de la santé publique au Tessin, aujourd'hui professeur invité à l'Institut d'économie et de management de la santé de l'Université de Lausanne et professeur titulaire à la Faculté des sciences de la communication de l'Université de la Suisse italienne – examine les raisons des coûts élevés de la santé en Suisse. (Area du 16 février 2007)

Depuis que la libre circulation des personnes est effective, les Allemands arrivent en masse. Et l'inquiétude s'empare des Alémaniques. Il y a certes en Suisse deux fois plus d'ex-Yougoslaves, mais l'immigration allemande est aujourd'hui la plus dynamique et se dirige essentiellement vers la partie germanophone, la plus riche du pays. (Albert Tille)

Avec L'Ile de la concorde, publié aux Editions de l'Aire, François Cherix signe un alerte exercice de politique-fiction, entre fable éducative et conte philosophique. (Yvette Jaggi)

Mourir pour une boîte aux lettres zougise

André Gavillet

Pour remettre en cause la pratique fiscale de certains cantons suisses, la Commission de l'Union européenne invoque l'Accord de 1972 sur la libre circulation des marchandises qui interdit les aides directes capables de fausser la concurrence. Il lui aurait donc fallu plus de trente ans pour repérer cette distorsion. Un temps de réaction aussi long pour découvrir l'applicabilité de l'Accord révèle l'artifice de la construction juridique qui justifierait la plainte. Ce qui permet au Conseil fédéral de ne pas entrer en matière, avec l'assurance de ceux qui se croient dans leur droit.

En fait l'UE aurait pu justifier son intervention, sans base légale, en se référant à un précédent, l'Accord sur la fiscalité de l'épargne, même s'il était alors une pièce de la négociation multipack des bilatérales II. Et il aurait été aussi possible, et même plus simple, de s'appuyer sur le droit non écrit qui requiert entre des partenaires si étroitement liés une obligation et un devoir de loyauté.

Sur les sociétés d'administration

Il y a des sociétés qui ont en Suisse un domicile, une adresse et une boîte aux lettres, et dont l'activité commerciale s'exerce à l'étranger sans qu'elle y soit organisée par des établissements stables. La Confédération, par l'impôt fédéral direct, impose les bénéfices de ces sociétés lucratives au taux de 8,5%. Elle ne prévoit pour elles aucun statut particulier. Elle autorise simplement une réduction pour les dividendes résultant de participations déterminantes et elle n'impose pas les bénéfices des établissements stables sis à l'étranger, ce qui est conforme au droit international. En revanche, et c'est cela que l'UE conteste, une grande marge d'appréciation est laissée aux cantons par la Loi sur l'harmonisation, qui sur ce point ne mérite pas son nom. Des sociétés à statut particulier sont autorisées (article 28, alinéas 2 et 3). Les cantons en profitent pour apprécier la part des revenus qui ne sont pas de source suisse. En règle générale, les revenus de sources étrangères ne sont pas imposés, notamment par les cantons qui s'en sont fait une spécialité et une réputation internationale.

La question simple que l'UE est en droit de nous poser légitimement est dès lors la suivante : pourquoi, alors que la Loi sur l'harmonisation règle les moindres détails pour définir la matière imposable afin qu'elle soit identique pour les trois niveaux, Confédération, cantons, communes, pourquoi, précisément pour les sociétés les plus « fuyantes », une marge d'appréciation est-elle laissée aux cantons, dont certains abusent ?

Or il ne s'agit pas de cas particuliers et occasionnels, mais d'une politique systématique dont quelques cantons ont montré l'efficacité. Et, comble de l'hypocrisie, cette pratique est encouragée de fait par la Confédération qui ristourne 15% de l'IFD aux cantons, y compris à ceux qui ont su attirer par des procédés spécieux des sociétés qui cherchent à minimaliser l'impôt.

Réforme

La Confédération prétend ne pas vouloir négocier mais expliquer et dialoguer. On préférerait que spontanément elle engage la réforme. Il suffirait de réviser la Loi sur l'harmonisation. Décréter que tous les cantons appliquent aux sociétés à but lucratif le même droit que la Confédération ne serait pourtant pas capitulard. Qu'on ne nous fasse pas le coup du faux patriotisme ! Mourir pour une boîte aux lettres zougise, non merci.

Le nouveau Sonderbund

André Gavillet

La demande de l'Union européenne, de mettre à l'ordre du jour des négociations sur nos relations de bon voisinage la politique fiscale pratiquée par certains cantons, sort déjà de l'actualité, provisoirement. Mais à part des réactions épidermiques le vrai débat interne n'a pas eu lieu ni sur le fond ni sur la technique. Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz s'est dit décidé à dialoguer sans négocier pour expliquer à nos partenaires les particularités du fédéralisme helvétique et la souveraineté fiscale des cantons suisses. Il en sera pour ses frais didactiques. Car les spécialistes de la Commission européenne ont si bien compris l'originalité du système suisse qu'ils s'en prennent à la pratique de certains cantons et non pas au fisc fédéral.

Et c'est cela dont nous avons à débattre : le comportement égoïste de quelques cantons peut-il et doit-il être défendu s'il nuit aux intérêts de l'ensemble de la Confédération ?

D'une Constitution l'autre

L'ancienne Constitution était toute imprégnée de la peur du séparatisme, de ce qui affaiblissait l'alliance confédérale. « Toute alliance particulière et tout traité entre cantons sont interdits ». Pas de capitulations militaires ! (au sens de conventions passées par les cantons pour garantir le recrutement mercenaire). Pas de pensions, pas de décorations militaires pour tout détenteur de l'autorité politique ! La hantise n'était pas la peur de la corruption, mais celle de la manipulation des responsables fédéraux et plus particulièrement cantonaux par des Etats ou des intérêts étrangers. On ne retrouve pas cette tonalité dans la nouvelle Constitution. Le mercenariat n'est plus une industrie d'exportation, ni le Sonderbund une menace.

Les cantons, notamment ceux de la Suisse centrale, ont découvert que l'on pouvait attirer, plus rentables que les touristes, des sociétés commerciales qui cherchent à minimaliser leurs impôts. Leur souveraineté fiscale leur permet d'offrir des conditions attractives. Ils en ont fait une industrie, un facteur de leur prospérité. Ce sont les nouvelles capitulations. Et elles posent en termes nouveaux le problème de leur compatibilité avec l'intérêt général de la Confédération. Le Conseil fédéral, gardien de cet intérêt, devrait se considérer comme habilité à intervenir, d'autant plus qu'il en a les moyens.

L'harmonisation fiscale

L'harmonisation fiscale n'a pas été réalisée, contrairement à ce que l'on croit, entre la Confédération et les cantons et entre les cantons, en ce qui concerne les personnes morales. Dans un communiqué du 15 décembre 2005, l'Administration fédérale des contributions et le Bureau de l'intégration précisaient : «Les prescriptions cantonales particulières pour calculer l'impôt des personnes morales remontent à la première moitié du 20e siècle et figurent par conséquent dans la législation fiscale des cantons depuis plusieurs décennies. La Loi sur l'harmonisation n'a donc pas introduit ces trois statuts fiscaux particuliers, elle n'a fait que les soumettre à une certaine systématique.»

Il serait donc naturel de rouvrir ce chapitre de l'harmonisation resté inachevé et de coordonner la pratique des cantons sur celle de la Confédération, les cantons restant maîtres du choix du taux. Cette harmonisation serait une réponse à Bruxelles. Elle n'implique pas de négociation. Elle est notre affaire, le souci de l'équilibre des intérêts cantonaux.

L'offre d'énergie l'emporte sur les économies

Jean-Daniel Delley

Le Conseil fédéral réoriente sa politique énergétique pour parer à la pénurie attendue d'électricité. Sa stratégie nouvelle se décline désormais en trois volets : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les grandes centrales électriques (gaz et atome). Voilà pour le discours officiel.

En réalité, cette politique date d'une trentaine d'années, quand est clairement apparue la fragilité de notre approvisionnement pétrolier. Mais elle n'a connu qu'une concrétisation très partielle en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Quant aux centrales électriques, qu'elles fonctionnent au gaz ou à l'énergie nucléaire, elles ne relèvent pas de la compétence de la Confédération mais de l'initiative des grandes sociétés d'électricité.

Le Conseil fédéral semble accorder la priorité aux mesures d'économie et à la promotion des énergies renouvelables. Le renouvellement voire le développement du parc de centrales de production ne devant intervenir qu'en dernier lieu. Pourtant le gouvernement ne croit pas à cet ordre de priorité puisqu'il table d'ores et déjà sur un déficit électrique à partir de 2020. Il prétend appuyer son pronostic sur les perspectives élaborées par l'Office fédéral de l'énergie.

Or sur les 22 variantes étudiées par l'administration, seules 6 font appel plus ou moins au nucléaire. Les autres scénarios impliquent des mesures fortes en faveur des économies et des énergies renouvelables. C'est dire que le Conseil fédéral a fait le choix d'une politique peu active dans ces deux domaines qui relèvent de la compétence fédérale. En se refusant à influencer efficacement la demande, il justifie le développement de l'offre. Pour preuve, le mandat qu'il a donné au département de Moritz Leuenberger de préparer des plans d'action d'ici la fin de l'année. Comme si le temps ne pressait pas et l'arsenal des mesures nécessaires n'était pas largement connu et appliqué dans d'autres pays. Cette absence de volonté de modérer la demande d'énergie et de stimuler l'offre en énergies traditionnelles, on la retrouve au Parlement. Une commission du Conseil des Etats (CEATE) vient de rejeter des mesures pour la promotion des énergies renouvelables dans la loi sur l'approvisionnement électrique. Une décision qui n'étonne guère quand on sait que la moitié des commissaires siège dans un ou plusieurs conseils d'administration de sociétés électriques, plus intéressées à vendre du courant qu'à en promouvoir un usage ménager. Axpo, la principale d'entre elles, n'hésite pas d'ailleurs à annoncer clairement la couleur en ridiculisant l'énergie solaire : dans un spot projeté dans les cinémas et qui passera prochainement à la TV, elle met en scène Köbi Kuhn, l'entraîneur de l'équipe suisse de football, cherchant désespérément à recharger sa montre solaire sous la pluie.

L'armée selon l'UDC avec l'aide des socialistes

Jean-Daniel Delley

Le scénario est maintenant bien rodé. L'UDC, en retard d'une guerre et nostalgique de l'armée de papa et les socialistes, partisans d'une réforme en profondeur de l'institution militaire, unissent leurs forces pour faire capoter la concrétisation d'Armée XXI.

Bien sûr l'étape 2008-2011 de la réforme ne pouvait combler les vœux de la gauche, elle qui revendique une réduction drastique des effectifs, la suppression du service obligatoire au profit d'un service volontaire et un engagement plus fort de la Suisse dans les opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Mais lui manque les alliés politiques pour imposer ses vues. Elle pourrait dès lors se satisfaire d'une réforme qui constitue un pas dans sa direction. Non, elle tend la main à son adversaire direct, celui qui défend la politique de défense la plus éloignée de son projet. Et c'est ce dernier qui ramasse la mise. En effet le Conseil fédéral a fait connaître sa position de repli : les troupes blindées seront amputées d'un quart et non de moitié et l'effectif au service du maintien de la paix ne bougera pas. On ne voit pas la gauche se rallier à une option plus défavorable à ses vues que celle qu'elle a refusée cet automne. Ne reste plus dès lors à l'UDC qu'à manifester aussi son opposition pour imposer le statu quo.

Un système de santé pathologique

Interview de Gianfranco Domenighetti

Dans un entretien, publié par l'hebdomadaire tessinois Area, Gianfranco Domenighetti – ancien responsable de la santé publique au Tessin, aujourd'hui professeur invité à l'Institut d'économie et de management de la santé de l'Université de Lausanne et professeur titulaire à la Faculté des sciences de la communication de l'Université de la Suisse italienne – examine les raisons des coûts élevés de la santé en Suisse.

Lors des cinq dernières années, les coûts de la santé ont augmenté de 4,4%. Rien que l'an passé le système a avalé 53 milliards de francs. Pourquoi ?

Il y a beaucoup de responsables. En tête, une densité de lits d'hôpital très élevée, générée par les soucis d'autosuffisance propre à chaque canton. Leur réduction n'est pas simple car ils se sont transformés en «patrimoine politique». Deuxièmement, la durée d'hospitalisation est bien plus longue qu'à l'étranger. Troisièmement, le paiement direct de la prestation médicale ambulatoire provoque une inflation qui échappe à toute maîtrise. Mais, par-dessus tout, c'est l'absence d'une institution de vigilance sur la diffusion des technologies sanitaires qui a des conséquences désastreuses sur l'évolution des coûts. Tout le contraire de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne, notamment, qui sélectionnent les prestations prises en charge par le service public. Finalement, le fédéralisme et la démocratie directe, surtout le référendum, ont entravé l'application de politiques efficaces de contrôle des coûts.

Mais plus encore que la mise en oeuvre d'une stratégie nationale qui aura peu d'effet sur les coûts, il est bien plus urgent de modifier notre attitude face à la médecine. Nous devons nous rendre compte que pas tout ce que nous propose le secteur sanitaire est utile et efficace. Il faudrait une politique d'ordre culturel qui raisonne les attentes des gens et maîtrise le consumérisme médical.

Le prix des médicaments pèse lourdement sur la santé suisse. Même les génériques se vendent 25% plus chers que dans les autres pays.

La question des médicaments tient surtout à leur usage. Ce sont les quantités administrées qui ont augmenté davantage que les prix. L'industrie pharmaceutique dépense deux fois plus en publicité, surtout auprès des médecins, que pour la recherche.

Et on médicalise la vie à tout va...

On le fait en baissant le seuil qui sépare le malade du bien portant. Si cet objectif convient parfaitement aux pharmas, il met dans l'embarras le système sanitaire qui va payer les frais des personnes saines aux dépens des malades. Par ailleurs, le diagnostic précoce, suivant le slogan «plus vite on trouve le mal, mieux il sera soigné», contribue à cette tendance. Car il n'est valable que pour quelques pathologies et ne s'adresse pas à tous les individus. Aux Etats-Unis par exemple, cette logique pousse la moitié des femmes qui ont subi une histérectomie à poursuivre les tests de dépistage du cancer de l'utérus. Ainsi, en reprenant un titre du New York Times, «nous sommes malades de diagnostic».

La spirale semble incontrôlable.

Non, mais sa gestion demande l'introduction de quelques contraintes. A l'avenir, nous serons obligés de discipliner l'offre de technologies et de pratiques médicales. Il faudra

ainsi établir des lignes de conduite dans le traitement des maladies les plus répandues. Il faudra indiquer comment et jusqu'où elles seront prises en charges par le système de santé. Au-delà ce sera le patient qui payera les frais supplémentaires.

Pourquoi le système actuel a-t-il été incapable de créer une véritable concurrence susceptible de faire baisser les prix et les primes ?

La seule concurrence valable dans le secteur dépend de l'évaluation de la qualité des prestations. Or la Suisse en est dépourvue. Il n'y a pas d'indicateurs pour déterminer la qualité des hôpitaux, des médecins et des thérapies à disposition. Si bien que les caisses, condamnées à offrir le même paquet de prestations de base, se disputent les jeunes et les bons «morceaux» pour réduire leurs coûts.

Toutefois cette concurrence, le passage d'une caisse vers une autre meilleur marché, a des effets pervers sur les primes. Avec les nouveaux arrivés, la caisse va être obligée de constituer de nouvelles réserves, car celles-ci ne suivent pas l'assuré. Pour ce faire, elle va fatalement augmenter les primes l'année suivante provoquant de cette manière à son tour le départ d'une partie de ses clients. Et quand les nouveaux assurés sont âgés et à risque, les primes prennent rapidement l'ascenseur.

Interview réalisée par Fabia Bottani (Area du 16 février 2007)
Traduction et adaptation de Marco Danesi

Alerte à Zurich : les Allemands arrivent

Albert Tille

Le maire de Zurich se fend, dans le grand quotidien Tages Anzeiger, de propos apaisants pour combattre la germanophobie grandissante de ses administrés. Le Blick s'interroge de savoir combien d'Allemands nous pouvons supporter, mais s'empresse d'éteindre le feu de sa provocation par des témoignages rassurants. Cette mobilisation médiatique est à l'ampleur de l'inquiétude qui s'empare des Alémaniques. Depuis que la libre circulation des personnes est effective, les Allemands arrivent en masse. Il y a certes en Suisse deux fois plus d'ex-Yougoslaves, mais l'immigration allemande est aujourd'hui la plus dynamique et se dirige essentiellement vers la partie germanophone, la plus riche du pays. Pour le sociologue bâlois Ueli Mäder, la concurrence des Italiens ou les Yougoslaves faisaient peur aux ouvriers. Les nouveaux immigrés, bien formés, inquiètent la classe moyenne. Pour Mäder, l'Allemagne est toujours ressentie, de manière irrationnelle, comme une menace économique. Lorsqu'elle est en récession nous craignons l'immigration. Quand les affaires sont prospères outre Rhin, nous avons peur de la concurrence exercée sur nos propres affaires.

A l'autre bout de la Suisse, Genève grogne contre le flot serré de frontaliers. Quelques voitures françaises ont les pneus crevés. Mais le rejet du proche voisin n'a pas de commune mesure avec celui des Alémaniques. Les défis économiques, réels ou supposés ne suffisent pas pour expliquer la méfiance à l'égard de l'Allemand. Pour mieux comprendre, on relira avec profit L'Allemagne vue par les Suisses alémaniques, un ouvrage collectif paru l'an passé aux Presses polytechniques et universitaires romandes, dans la collection Savoir suisse. On connaît bien le repli des Alémaniques sur leur dialecte pour se démarquer du Troisième Reich. Mais la distance vis-à-vis du grand voisin est une histoire plus ancienne. Pour Adolf Muschg, depuis la paix de Westphalie, en 1648, la Suisse n'est plus un « pays teuton ». Et depuis, elle a dû en permanence affirmer son identité et sa différence. Pour Peter Bichsel, être Suisse, c'est d'abord ne pas être Allemand.

Les rapports entre la Suisse romande et la France sont aussi ceux du petit qui regarde vers le grand. Mais la comparaison s'arrête là. Jürg Altwegg, qui signe la première contribution de L'Allemagne vue par les Suisses Alémanique prend l'exemple de l'attitude face aux compétitions de football. En 1998 les Romands se sont félicités de la victoire de l'équipe « multiculturelle » française. En 2002 toute la Suisse a vibré de la victoire du Brésil sur l'Allemagne. Le sentiment à l'égard du voisin si proche avec qui l'on partage la même culture est fort différent d'un côté ou de l'autre de la Sarine. Il explique, pour large part, le Röstigraben observé lors des divers votes sur l'Europe.

Un Conseil fédéral en mal de concordance et en proie à l'insularité

Yvette Jaggi

Avec L'île de la concorde, publié aux Editions de l'Aire, François Cherix signe un alerte exercice de politique-fiction, entre fable éducative et conte philosophique.

Une séance extraordinaire du Conseil fédéral, à huis clos et sans chancelière, comme si on y était. Sept personnages gentiment typés, leurs traits, comportements et propos à peine forcés, histoire de faire encore plus vrai que nature. Dans le même souci de plausibilité, l'auteur donne force détails sur le cadre, celui d'un fantomatique Hôtel du Gothard, et sur la météo de ce haut lieu, dont les rapides changements marquent complaisamment les différentes phases du débat.

La distribution est dominée par les deux Zurichois, que par ailleurs tout sépare, y compris la forme d'intelligence. Organisateur de la réunion secrète et de son mystérieux ordre du jour, le président, sobrement et paradoxalement appelé Transports, confirme son extrême modération, tout son esprit de finesse et sa capacité de réflexion à long terme, avec un immense respect d'autrui, des institutions, du sens des mots et, par-dessus tout, de l'helvétique concordance. A l'opposé, l'autre zurichois, dit Justice et Police, matois et peu soucieux des formes, étale son populisme pour mieux dissimuler qu'il est à la fois très au clair sur ses propres objectifs et virtuose du calcul stratégique, capable d'évaluer les effets probables de ses mots et gestes qu'il planifie exactement, contrairement aux apparences.

Or donc, après une longue analyse, aussi lucide qu'imparable, Transports avance une proposition stupéfiante: faire de la Suisse un modèle non plus seulement de démocratie directe, mais aussi de «géolibéralisme». A l'ère de la mondialisation et de la privatisation tous azimuts, il n'y a plus de raison que les territoires - nationaux, régionaux ou locaux - continuent d'échapper au marché, voire au libre-échange. On peut désormais envisager de troquer par exemple un îlot volontaire au sein de l'Europe contre une Grande Antille.

Idée hautement fantaisiste mais pas seulement. Les seuls à bien la comprendre sont les deux Zurichois, celui qui la propose après y avoir mûrement réfléchi, et l'autre qui en mesure aussitôt les effets multiples et tout le profit à en tirer pour l'avancement de sa propre cause, confondue avec celle de son parti, donc du peuple suisse.

La morale de la fable, c'est que pour réveiller et sauver la Suisse, il faut la déménager et la mettre en situation de retrouver sa lucidité pragmatique et son immense capacité d'effort, collectif et individuel. Il est grand temps que le système suisse, dont nous sommes si fiers, cesse de passer pour une finalité en soi, alors même qu'il est simplement une - bonne - méthode. Ne pas confondre destination et chemin, voilà le début de la sagesse.

Une sagesse dont la Confédération, «guidée» par des volontés populaires successivement exprimées au gré des élections et votations, ne s'avère plus capable. D'où un manque de discernement particulièrement visible dans les rapports à l'Europe. Définitivement insularisée au su de son propre gré, la Suisse ne comprend pas le message que Bruxelles lui envoie depuis un certain temps: faites ce que vous voulez sur votre île, pourvu que vous vous aligniez, par la règle et dans la réalité, - ce qui revient au même dans un état de droit sérieux comme la Suisse. Pour échapper aux contraintes européennes, les deux Zurichois sont tentés par la même solution: quitter le continent comme on quitte un logement pour cause de voisins insupportables, un emploi pour échapper à des collègues mobbeurs, une compétition pour rompre avec des rivaux sans fair-play. Geste salvateur ou manifestation infantile?